

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA CIRA
DE SEPTEMBRE 2013**

Bordeaux, le 14 octobre 2013

La commission interrégionale de la recherche archéologique du Sud-Ouest (régions : Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes) s'est réunie les 16 et 17 septembre 2013 à Bordeaux pour étudier et donner un avis motivé sur les dossiers d'opérations archéologiques, soumis aux quatre services régionaux de l'archéologie.

LIEU DE LA REUNION
Service Régional de l'Archéologie
54 rue Magendie - 33074 BORDEAUX Cedex
Tél. 05 57 95 02 24 – Fax. 05 57 95 01 28

LISTE DES PARTICIPANTS

Membres de droit :

Monsieur le Préfet de Région représenté par le conservateur régional de la région siège (Aquitaine).....présent
Monsieur J.-P. BRACCO, professeur à l'Université d'Aix-Marseille..... excusé
Monsieur A. CHANCEREL, conservateur au musée national de la préhistoire..... présent
Madame I. DARNAS, directrice du service du patrimoine de la Lozère..... présente
Monsieur J-L. LOCHT, ingénieur de recherche, I.N.R.A.P. présent
Monsieur Y. LABORIE, attaché de conservation des musées de Bergerac..... présent
Monsieur S. MAUNÉ, directeur de recherches au CNRS, UMR 5140.....excusé
Monsieur D. SCHAAD, ingénieur de recherche au SRA de Midi-Pyrénées..... présent

Conservateurs régionaux et membres de l'Inspection générale de l'archéologie :

Monsieur T. BONIN, conservateur régional de Poitou-Charentes.....présent
Madame M. FABIoux, conservatrice régionale du Limousin.....présente
Madame N. FOURMENT, conservatrice régionale d'Aquitaine.....présente
Monsieur J.-P. GIRAUD, membre de l'Inspection des patrimoines.....présent
Monsieur M. VAGINAY, conservateur régional de Midi-Pyrénées, représenté par
Monsieur M. CHALARD, adjoint au conservateur.....présent

Elle a émis l'avis suivant :

33 – MERIGNAC, ZAC Centre ville Asketa

Rapport final de fouille préventive

Responsable : Catherine Rigeade (Archéosphère) – **Rapporteur :** Y. Laborie

L'avis du rapporteur est communicable.

Avis de la commission : Le rapport comporte un effort de synthèse, mais on note quelques manques en particulier relatif au mobilier. Le rapport est néanmoins recevable à condition que l'opérateur remette les pièces nécessaires au versement des archives de fouilles et à l'intégration du mobilier dans des centres de conservation.

Avis favorable à la réception du rapport de fouille préventive.

Site : ZAC Centre Ville
Commune : Mérignac
Département : Gironde
Rapport de fouille préventive
Responsable : Catherine Rigeade (Archéosphere)

Il s'agit ici d'un rapport présentant le bilan d'une modeste opération menée aux abords de l'église Saint-Vincent de Mérignac, précisément dans l'emprise d'une parcelle de 300 m² contiguë au mur gouttereau nord de l'édifice ecclésiastique.

Un diagnostic préalable conduit par Ch. Scuillel avait décelé dans le sol de cette petite parcelle un ensemble de sépultures médiévales et d'époque moderne, relevant du fonctionnement du cimetière paroissial qui jouxte l'église de Mérignac jusqu'en 1853.

La problématique assignée à l'opération préventive était des plus classiques : tenter de déterminer l'origine de la formation du cimetière, à travers l'échantillon qui en serait observé aborder les questions relatives à sa gestion, au recrutement de la population inhumée, aux pratiques funéraires.

Touchant à ceux relevant en propre de l'approche des comportements funéraires et de la composition de la population recrutée, on peut dire tout de suite que les résultats obtenus sont minces et certainement d'intérêt fort limité, la fouille n'ayant amené seulement qu'à la mise au jour de 38 tombes en fosses de type bien ordinaire, qui plus est, ne livrèrent généralement que des inhumations médiocrement conservées.

C'est donc plutôt dans l'apport des données chronologiques qui en étaient attendues, et que parvint à dégager l'opération, que se tint la validité d'avoir retenu de prescrire la fouille préventive de ce bout de cimetière paroissial.

À la lumière des données de la fouille, et de plusieurs datations 14C, il semblerait que ce cimetière paroissial se soit développé à partir du XII^e s, ce qui s'accorderait assez bien avec les premières mentions qui peuvent se rapporter à l'église romane autour de laquelle il se développa. Rien de nouveau, en revanche, n'a été obtenu qui aiderait à clarifier les questions touchant à l'origine de la fondation de l'église de Mérignac que l'on sait, par des sondages antérieurs, avoir été implantée sur les substructions d'un bâtiment probablement antique, dans le sol duquel furent pratiquées des inhumations au cours de la période mérovingienne.

À l'endroit de la fouille conduite par Catherine Rigeade, les premières traces d'occupation rencontrées relèvent de l'installation de silos entre la fin du Xe et le XII^e siècle. Ces structures de stockages pourraient être restées là, utilisées jusqu'à la période qui vit s'amorcer le développement du cimetière médiéval. Il est intéressant de noter que le creusement d'un fossé destiné à, semble-t-il, l'enclore accompagna l'ouverture de ce dernier. De même le fait que l'espace de celui-ci ait été en partie investi par des silos dans le courant du XIII^e siècle. Cela peut suggérer un cas illustrant l'exploitation à des fins domestiques de la terre cimetériale et de la protection qu'apportait l'immunité dont elle jouissait.

Touchant au rapport, je partage entièrement les remarques et critiques qu'émet madame la Conservatrice dans son avis. L'effort de son auteur en matière de synthèse est louable, mais des imperfections et des manques apparaissent dans la présentation des données. Notamment on regrettera l'absence d'un chapitre ayant trait à l'étude du mobilier. À mon sens, le document reste malgré cela acceptable, s'agissant en quelque sorte d'un rapport de « rattrapage » très tardivement remis six ans après l'opération, et que celle dont il présente le bilan fut apparemment en 2007 la première qu'assura l'opérateur Archéosphere. J'en appelle donc à l'indulgence de la Commission, comme me semble le faire aussi madame la Conservatrice qui, toutefois, subordonne un avis favorable à la réception de ce document à la condition expresse que l'opérateur remette toutes les pièces nécessaires au versement des archives de fouilles et à l'intégration du mobilier dans le CCE de la Gironde, ce qui doit être effectivement exigé.

Yan Laborie